

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPEL-GUEZENNEC EN DATE DU 27 Août 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-sept août, à dix-huit heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Annie LE GOFF, Jean-Paul LE CALVEZ, Joële GERVAISE, Carole LAURENT, Alain BOIN, Jean-Marc LE SAINT, Sonia DOLHEM, Sarah LE DIGARCHER, Aurélie LE GONIDEC, Loïc LE CALVEZ, Christine LE ROY, Michel LOZAHIC.

Absents excusés :

Serge LE GOFF donne procuration à Annie LE GOFF,
Thierry ROGER donne procuration à Jean-Paul LE CALVEZ,

Votants : 15

Secrétaire de séance : Carole LAURENT

1 – Approbation des procès-verbaux des 9 juin et 10 juillet 2020

Complément au compte rendu du conseil municipal du 9 juin.

A l'occasion de la présentation du budget primitif de 2020, Michel LOZAHIC a souhaité avoir connaissance du budget primitif de 2019. Monsieur le Maire répond que les budgets primitifs sont des budgets annuels sans aucune comparaison possible d'une année sur l'autre. Le seul lien d'un budget primitif avec l'exercice précédent, c'est au niveau des restes à réaliser du seul budget d'investissements. Or, ces montants figurent sur le document présentant le budget primitif 2020.

2 – Les activités de l'été 2020

La commission régionale de fleurissement est passée le 19 août, le jury délibèrera fin septembre.

Michel LOZAHIC demande ce qu'il s'est passé réellement pour la fermeture du marché ?

Monsieur le Maire lui répond que ce qui était essentiellement en cause c'était le comportement d'une exposante qui ne portait pas de masque, qui a refusé de le porter malgré les injonctions de la gendarmerie et qui par la suite s'est comportée de manière agressive.

Monsieur le Maire ajoute que sur les 4 départements bretons, c'est le seul marché breton qui a subi une annulation.

3 – Plan de relance

Monsieur le Maire explique que les projets éligibles au plan de relance du Conseil Départemental sont des projets d'investissements inférieurs à 200 000 Euros.

Il détaille les futures acquisitions qui pourraient se décomposer ainsi : une tondeuse à coupe frontale de 132 cm de coupe, une tondeuse de 53 cm de coupe, un tracteur, une débroussailleuse, un broyeur d'accotement et un fourgon TRAFIC. L'ensemble pour une valeur de 99 633,52 € HT subventionné à hauteur de 50%.

Le principe d'adhésion au plan de relance est validé à l'unanimité.

4 – Acquisitions diverses pour les services techniques / présentation des devis

- Une tondeuse Grillo pour un montant HT de 23 341,18 €. Une tondeuse Iseki pour un montant HT de 1 055,42 €,
- Un tracteur neuf Kubota M5071 DTN Narrow pour un montant HT de 36 500,00 €,
- Une débroussailleuse Bomford Quitté pour un montant HT de 13 500,00 €,
- Un broyeur d'accotement Quitté pour un montant HT de 6 000,00 €,
- Un Trafic fourgon pour un montant HT de 19 236,92 €.

La tondeuse KUBOTA et le tracteur RENAULT seront repris pour un montant de 5 500,00 € chacun.

Michel Lozahic demande s'il y a eu concertation pour le choix du matériel, Jean-Marc le Saint lui répond que ces choix ont été effectués par les adjoints.

Loïc LE CALVEZ, est quant à lui étonné du montant du matériel et à ce prix, il a des doutes sur la qualité du matériel.

A la majorité, le conseil municipal, moins 2 abstentions de la minorité, décide de l'acquisition de ce matériel.

5 - Plan de relance de l'ETAT

Monsieur le Maire fait part que les communes ont été destinataires d'une circulaire de la Préfecture dont l'objet est l'appel à projets relatifs à la part exceptionnelle 2020 de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local. Les thématiques concernées sont la rénovation énergétique, et le développement des énergies renouvelables, la résilience sanitaire et la préservation du patrimoine public historique et culturel.

Dans le cadre du plan de relance de l'Etat, les élus suggèrent plusieurs sujets, tels que l'environnement du lavoir de kertanguy, la réfection de la toiture de la salle des fêtes, l'éclairage de Goas Vilinic et les éclairages des abris de bus.

Accord à l'unanimité pour une délibération de principe.

6 – Subvention aux associations

Associations communales	Attribution 2020
APERIP	300,00 €
Médailleurs militaires	30,00 €
Racines et patrimoine	150,00 €
Anciens combattants	150,00 €

Associations cantonales	Attribution 2020
Don du sang	80,00 €
Amicale des sapeurs pompiers Pontrieux	30,00 €
Humanitaire du Trieux	50,00 €

Associations départementales	Attribution 2020
La ligue contre le cancer	20,00 €

La Pierre Le Bigaut	20,00 €
Leucémie Espoir 22	20,00 €
France ADOT 22	20,00 €
SNSM	50,00 €
Ecoles	Attribution 2020
Chambres de Métiers et de l'Artisanat	24,00 €
Associations sportives	Attribution 2020
Paimpol Armor Rugby Club	20 €
Trégor Goëlo Athlétisme Guingamp	20 €
Studio danse	20 €
Atelier Chorégraphique Ecole de Danse	20 €

Jean-Paul LE CALVEZ propose que la commune achète les médailles pour les récipiendaires. Accord à l'unanimité.

7 – Taxe additionnelle aux droits d'enregistrement

Cette question est devenue sans objet, à la suite d'une communication de l'administration.

8 – Participation communale à l'école Saint-Joseph de Pontrieux

Sollicitation du Chef d'établissement de l'école St Joseph de Pontrieux pour une participation au fonctionnement de l'établissement.

10 enfants quempérois sont scolarisés en classe primaire à l'école St-Joseph, Monsieur le Maire propose de verser une participation de 90 €uros par enfant.

Accord à l'unanimité.

8 – Personnel communal

Claudine LE BRICON et Marie-Laure BILLIOU sont concernées par un avancement au titre de l'ancienneté

9 - Tarifs cantine et tarifs garderie pour l'année scolaire 2020/2021

Le prix du repas pour les élèves est de 2,90 € et pour les adultes à 5,20 €.

Le prix de la première demi-heure est fixé à 0,63 et la 1^{ère} demi-heure du soir avec le goûter est de 1,25 €.

10 - Délégués communautaires

Commissions :

Aménagement et revitalisation des territoires : Alain BOIN

Développement humain et social : Sarah LE DIGARCHER

Eau et assainissement : Jean-Paul LE CALVEZ

Economie, ouverture et grands projets : Annie LE GOFF

Finances et évaluations : Gilbert LE VAILLANT

Nouvelles dynamiques territoriales : Thierry ROGER

Il est donné le choix à la minorité d'intégrer 4 commissions restantes : Ressources humaines, Service public communautaire, Stratégies pour la biodiversité et le traitement des déchets.

11 – Règlement intérieur du fonctionnement du conseil municipal

Monsieur le Maire donne lecture du règlement intérieur pour une validation au prochain conseil.

12 – Inscription au projet d'aménagement foncier

Le 2 juillet dernier, les conseillers municipaux ont rencontré Madame PASCO et Monsieur PERRO, du Conseil Départemental, pour présenter le déroulement d'un aménagement foncier.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, décident d'engager la procédure d'aménagement foncier.

13- Décision modificative

Virement de crédits de 'Matériel' du compte 020 'Dépenses imprévues' pour un montant de 90 000 €.

Questions écrites

4 questions, 4 thèmes différents

Questions écrites de la minorité

- Inondations du bas du bourg : réflexion sur l'évolution aménagement ? Devoir de conseil des prestataires urbanistes ?
- Commerces : beaucoup d'interrogations des Quemperrois sur l'avenir des commerces : Salon de coiffure - Projet restaurant - SOVEDESO - Epicerie.
- Où en est l'affaire du corbeau ?

Monsieur le Maire relève qu'il découvre quatre thèmes dans lesquels sont imbriquées d'autres questions.

Il fait observer que les questions n'ont pas pour objectif d'ouvrir un second ordre du jour de conseil, les questions doivent être ciblées et limitées en nombre et appeler une réponse brève.

- Inondations du bas du bourg : réflexion sur l'évolution aménagement ? Devoir de conseil des prestataires urbanistes ?

Des travaux de redimensionnement de toutes les canalisations de la place principale et du bas du bourg ont été effectués en 2003.

Selon les spécialistes, nous étions statistiquement à l'abri de nouvelles inondations pour une durée comprise entre 50 et 100 ans.

Il faut observer que nos canalisations absorbent de grandes crues mais les inondations du mois de juillet ont été causées par les coulées de boue qui ont entravé l'entrée des canalisations. Nous avons un environnement de terres agricoles et il faut comprendre que les fortes coulées de boue ne sont pas maîtrisables.

Depuis bientôt 20 ans, aucune inondation n'était à relever en bas du bourg.

Les moyens les plus importants mis en œuvre ne pourront pas toujours résoudre les situations exceptionnelles.

Une étude sera menée pour apporter des solutions aux coulées de boue notamment au niveau de la propriété de M. et Mme PEREZ

- Entretien des chemins : coordination entre bénévolat associatif et action communale ?

Intervention de Jean-Marc LE SAINT. En raison des conditions sanitaires, les travaux d'entretien ont été décalés tant au niveau des interventions de la commune qu'au niveau de celle des bénévoles. Nous veillons à la bonne coordination de ces travaux.

- Commerces : beaucoup d'interrogations des Quemperrois sur l'avenir des commerces : Salon de coiffure - Projet restaurant - SOVEDESO - Epicerie.

L'équipement du salon de coiffure est en voie d'achèvement et pourrait être opérationnel aux environs de la Toussaint.

Projet de crêperie pizzeria. A ce jour, l'appel d'offres est infructueux. Nouvelle intervention de l'architecte.

SOVEDESO. Des contacts ont été pris avec la famille. Un courrier a été adressé à l'administration dans le but de sauvegarder l'emplacement et le commerce.

Epicerie. Nous collaborons à la recherche d'un repreneur. La municipalité est engagée dans la reprise de ce commerce.

-Où en est l'affaire du corbeau ?

Monsieur le Maire a été interpellé par cette question.

Il considère la question indécente au regard du contexte et du contenu des 5 lettres anonymes et de la profanation ciblée d'une tombe au cimetière. Cette question est par ailleurs hors sujet dans la mesure où une enquête judiciaire est en cours. Cette situation justifie qu'il ne répondra ni sur le fond ni sur la forme.